



La culture du viol



La culture du viol découle d'un environnement historique et social permettant de **normaliser et de justifier la violence sexuelle**. Cela regroupe tous les stéréotypes visant à atténuer la responsabilité pénale des violeurs, à culpabiliser les victimes et à invisibiliser le viol qui demeure un crime.

Les violences sexuelles

En France

- 1 femme sur 2 a déjà subi une violence sexuelle
- 16% des citoyen.ne.s ont subi une maltraitance sexuelle dans leur enfance
- 94 000 femmes sont victimes de viols ou tentatives de viol chaque année. Dans 45 % des cas l'auteur est un conjoint ou un ex-conjoint.
- Les femmes handicapées sont 4 fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles que le reste de la population féminine.

Violences sexuelles (n. f.) : Tout acte sexuel commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne. Il existe différentes formes de violences sexuelles : viol, agression sexuelle (attouchements, baisers non-désirés...), harcèlement sexuel au travail ou ailleurs, stalking, mariage forcé, mutilations génitales, exploitation sexuelle commerciale, violence « fondée sur l'honneur ».

Stalking, harcèlement, abus, violence fondée sur l'honneur, exploitation sexuelle commerciale, mutilations génitales, mariage forcé, harcèlement sexuel au travail ou ailleurs, agression sexuelle, viol, atteinte aux droits fondamentaux de la personne, surprise, menace, contrainte, violence, acte sexuel.

En sexualité, le consentement est un **engagement**,
une volonté, un accord mutuel donné par les personnes
impliquées dans un rapport sexuel.

Le consentement doit être :

Donné librement et avec enthousiasme

Le **consentement sexuel** doit être l'expression d'un choix libre et volontaire pour toutes les personnes concernées.

Ne rien dire ou ne pas dire "non" ne signifie pas donner son consentement.

Céder n'est pas consentir.

Il ne peut y avoir **aucun consentement libre** s'il y a présence de violence, contrainte, manipulation, si l'individu est mineur ou s'il n'a pas la capacité mentale de consentir, si il est fait usage de position d'autorité.

Une personne endormie (avant ou pendant l'acte), alcoolisée, droguée ou inconsciente n'est pas en mesure de consentir.

Éclairé

Lors d'une relation sexuelle, **aucune des personnes impliquées ne doit mentir ou dissimuler délibérément leurs intentions** si cette préméditation entraîne des risques pendant le rapport.

Ex: un des participants prévoit un rapport non protégé ou des pratiques à risques.

Spécifique

Consentir à un acte n'est pas consentir à tous les actes.

Ex : Une personne peut consentir à des baisers mais cela n'implique pas nécessairement autorisation à aller plus loin.

Réversible

"Donner son consentement une fois ne signifie pas donner son consentement pour toutes les fois suivantes. Même au milieu d'une relation sexuelle, une personne devrait être libre de s'interrompre ou de s'arrêter à tout moment et de retirer son consentement."



GHB - prévention



GHB, la drogue du violeur...



Appelé ainsi car ses effets provoquent la soumission chimique de la personne. Mélangé à de l'alcool, il plonge la victime dans un état de **grande vulnérabilité**.

Une fois dissout, il est **incolore et inodore** avec un goût un peu salé. **Les premiers symptômes apparaissent environ 15 minutes après absorption**. Selon la dose ingérée, les effets peuvent durer de 15 minutes à 4 heures mais il disparaît en moyenne après 8 heures.

Effets ressentis : **Baisse d'inhibition, forte ivresse, amnésie, perte de conscience, augmentation de la libido, vomissements...**

Si vous ressentez ces symptômes, faites rapidement des analyses



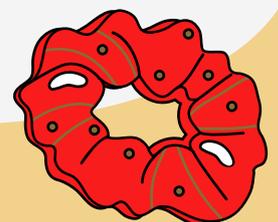
Tips/Astuces pour réduire les risques



Vernis à ongles qui change de couleur en présence de drogue dans le verre



Capote à verre ou choucou permettant de fermer son verre



Restez vigilants et sortez en groupe avec des personnes de confiance